

*Prenez note que ce procès-verbal sera soumis pour approbation du Conseil à la séance ordinaire du 14 février prochain. Prenez donc avis que la présente version publiée constitue un projet et que son contenu est sujet à corrections.*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER DE L'ANNÉE 2018 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Bernard Bédard, substitut au maire du Canton de Roxton,  
Mme Barbara Beugger, substitut au maire d'Upton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Michel Côté, substitut au maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2018-01

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017**

2018-02

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**5. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

**6. LISTE DES COMPTES**

**Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02**

2018-03

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par Mme Barbara Beugger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	25068,95 \$
Comptes à payer	124 720,90 \$
Salaires et contributions de l'employeur	126 426,16 \$
<b>Total:</b>	<b>276 216,01 \$</b>

<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02</b>	
Comptes payés	2 702,73 \$
Comptes à payer	5 982,32 \$
<b>Total:</b>	<b>8 685,05 \$</b>

**7. PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU "RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON POUR L'ANNÉE 2018"**

Le règlement soumis pour adoption a, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, été précédé d'un projet de règlement et d'un avis de motion lors de la séance du 13 décembre 2017. Ledit règlement a été transmis dans les délais prescrits à tous les membres du Conseil. Tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Il est fait mention de la nature et de l'objet de ce règlement.

2018-04

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement portant le numéro 2018-01 intitulé « Règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2018 ».

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

**RÈGLEMENT NO. 2018-01**

**Règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2018**

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC d'Acton a, à sa séance ordinaire du 22 novembre 2017, adopté par résolutions portant les numéros 2017-241, 2017-242, 2017-243 et 2017-244 ses prévisions budgétaires pour l'année 2018;

**ATTENDU QUE** ledit budget établit, dans toutes ses parties, des sommes à répartir entre les municipalités;

**ATTENDU QU'**avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 13 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est décrété ce qui suit:

**ARTICLE 1 :        TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de règlement "**RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2018**".

**ARTICLE 2 :        PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 3 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION  
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Les quotes-parts reliées à cette fonction sont réparties entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans les sections correspondantes du budget. Les sommes apparaissant aux tableaux suivants sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées pour les services reliés à l'administration générale:

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

<b>QUOTE-PART, FONCTIONNEMENT DE LA MRC</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>449 528 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE</b>	<b>TOTAL</b>
Béthanie	49 202 000 \$	2,8864%	12 975 \$
Roxton Canton	173 004 100 \$	10,1493%	45 624 \$
Roxton Falls	101 237 259 \$	5,9391%	26 698 \$
Sainte-Christine	112 840 270 \$	6,6198%	29 758 \$
Acton Vale	665 257 048 \$	39,0273%	175 438 \$
Upton	279 852 187 \$	16,4175%	73 801 \$
Saint-Théodore d'Acton	184 211 966 \$	10,8068%	48 580 \$
Saint-Nazaire d'Acton	138 991 229 \$	8,1539%	36 654 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>1 704 596 059 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>449 528 \$</b>

<b>QUOTE-PART, FQM</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>MONTANT</b>
Béthanie	- \$
Roxton Canton	1 377 \$
Roxton Falls	1 297 \$
Sainte-Christine	1 074 \$
Acton Vale	- \$
Upton	2 394 \$
Saint-Théodore d'Acton	1 794 \$
Saint-Nazaire d'Acton	1 238 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>9 174 \$</b>

<b>QUOTE-PART, ÉVALUATION</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>242 075 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>NOMBRE DE DOSSIERS</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT</b>
Béthanie	255	2,9596%	7 164 \$
Roxton Canton	790	9,1690%	22 196 \$
Roxton Falls	684	7,9387%	19 218 \$
Sainte-Christine	614	7,1263%	17 251 \$
Acton Vale	3617	41,9800%	101 623 \$
Upton	1188	13,7883%	33 378 \$
Saint-Théodore d'Acton	921	10,6894%	25 876 \$
Saint-Nazaire d'Acton	547	6,3487%	15 369 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>8616</b>	<b>100,00%</b>	<b>242 075 \$</b>

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

<b>QUOTE-PART, ACCÈS RÉGIONAL AUX LOISIRS</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>SELON LE RÉEL DES INSCRIPTIONS</b>
Béthanie	2 723 \$
Roxton Canton	9 243 \$
Roxton Falls	9 411 \$
Sainte-Christine	6 645 \$
Acton Vale	- \$
Upton	9 458 \$
Saint-Théodore d'Acton	12 964 \$
Saint-Nazaire d'Acton	6 610 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>57 054 \$</b>

**ARTICLE 4 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**

La quote-part reliée à cette fonction est répartie entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans la section correspondante du budget. Les sommes apparaissant au tableau suivant sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de la sécurité incendie:

<b>QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - MRC</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>7 045 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>NOMBRE D'UNITÉS D'ÉVALUATION AVEC VALEUR DE BÂTIMENTS</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CE CRITÈRE DE RÉPARTITION</b>	<b>TOTAL</b>
Béthanie	195	2,8975%	204 \$
Roxton Canton	600	8,9153%	628 \$
Roxton Falls	528	7,8455%	553 \$
Sainte-Christine	420	6,2407%	440 \$
Acton Vale	2952	43,8633%	3 090 \$
Upton	938	13,9376%	982 \$
Saint-Théodore d'Acton	683	10,1486%	715 \$
Saint-Nazaire d'Acton	414	6,1516%	433 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>6730</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 045 \$</b>

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

<b>QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉVENTION</b>						
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>+ frais de déplacement</b>				
	<b>48 830 \$</b>					
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>NOMBRE DE BÂTIMENTS À INSPECTER/AN</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE AUX RISQUES</b>	<b>HEURES D'INSPECTION REQUISES/AN</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE AUX HEURES/AN</b>	<b>FRAIS DE DÉPLACEMENT</b>	<b>QUOTE-PART TOTALE</b>
		50%		50%		
		24 415 \$		24 415 \$		
Béthanie	282	1 465 \$	34	1 092 \$	428 \$	2 985 \$
Roxton Canton	923	4 795 \$	128	4 112 \$	495 \$	9 402 \$
Roxton Falls	795	4 130 \$	148	4 755 \$	397 \$	9 282 \$
Sainte-Christine	648	3 366 \$	96	3 084 \$	446 \$	6 896 \$
Acton Vale	0	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Upton	1 384	7 189 \$	227	7 292 \$	774 \$	15 255 \$
Saint-Théodore d'Acton	0	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Saint-Nazaire d'Acton	668	3 470 \$	127	4 080 \$	765 \$	8 315 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>4 700</b>	<b>24 415 \$</b>	<b>760</b>	<b>24 415 \$</b>	<b>3 305 \$</b>	<b>52 135 \$</b>

**ARTICLE 5 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION HYGIÈNE DU MILIEU**

La quote-part reliée à cette fonction est répartie entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans la section correspondante du budget. Les sommes apparaissant au tableau suivant sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de la gestion des cours d'eau:

<b>QUOTE-PART, COURS D'EAU</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>9 685 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE</b>	<b>TOTAL</b>
Béthanie	49 202 000 \$	2,8864%	280 \$
Roxton Canton	173 004 100 \$	10,1493%	983 \$
Roxton Falls	101 237 259 \$	5,9391%	575 \$
Sainte-Christine	112 840 270 \$	6,6198%	641 \$
Acton Vale	665 257 048 \$	39,0273%	3 780 \$
Upton	279 852 187 \$	16,4175%	1 590 \$
Saint-Théodore d'Acton	184 211 966 \$	10,8068%	1 047 \$
Saint-Nazaire d'Acton	138 991 229 \$	8,1539%	789 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>1 704 596 059 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>9 685 \$</b>

**ARTICLE 6 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION AMÉNAGEMENT,  
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Les quotes-parts reliées à cette fonction sont réparties entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans les sections correspondantes du budget. Les sommes apparaissant aux tableaux suivants sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de l'aménagement, l'urbanisme et le développement:

<b>QUOTE-PART SERVICE D'AMÉNAGEMENT</b>			
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>12 120 \$</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSSE</b>	<b>TOTAL</b>
Béthanie	49 202 000 \$	2,8864%	350 \$
Roxton Canton	173 004 100 \$	10,1493%	1 230 \$
Roxton Falls	101 237 259 \$	5,9391%	720 \$
Sainte-Christine	112 840 270 \$	6,6198%	802 \$
Acton Vale	665 257 048 \$	39,0273%	4 730 \$
Upton	279 852 187 \$	16,4175%	1 990 \$
Saint-Théodore d'Acton	184 211 966 \$	10,8068%	1 310 \$
Saint-Nazaire d'Acton	138 991 229 \$	8,1539%	988 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>1 704 596 059 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>12 120 \$</b>

<b>QUOTE-PART, INSPECTION RÉGIONALE EN BÂTIMENTS</b>	
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>MONTANT</b>
Béthanie	6 477 \$
Roxton Canton	19 231 \$
Roxton Falls	16 449 \$
Sainte-Christine	- \$
Acton Vale	- \$
Upton	28 740 \$
Saint-Théodore d'Acton	21 957 \$
Saint-Nazaire d'Acton	13 559 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>106 413 \$</b>



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

<b>CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT (RÉPARTIE SELON LA COMBINAISON DE TROIS FACTEURS)</b>							
<b>MONTANT À RÉPARTIR:</b>		<b>250 330 \$</b>					
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE</b>	<b>ÉVALUATION IMPOSABLE IND., COMM. &amp; SERVICE UNIFORMISÉE</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À CETTE ÉVALUATION</b>	<b>POPULATION DÉCRET 1213-2017 (PUBLIÉ LE 27-12-2017)</b>	<b>IMPUTATION RELIÉE À LA POPULATION</b>	<b>QUOTE-PART TOTALE</b>
		50%		20%		30%	
		125 165 \$		50 066 \$		75 099 \$	
<b>Béthanie</b>	49 202 000 \$	3 613 \$	146 600 \$	54 \$	350	1 689 \$	5 356 \$
<b>Roxton Canton</b>	173 004 100 \$	12 703 \$	1 782 300 \$	661 \$	1 070	5 164 \$	18 528 \$
<b>Roxton Falls</b>	101 237 259 \$	7 434 \$	13 549 500 \$	5 027 \$	1 234	5 956 \$	18 417 \$
<b>Sainte-Christine</b>	112 840 270 \$	8 286 \$	488 700 \$	181 \$	659	3 181 \$	11 648 \$
<b>Acton Vale</b>	665 257 048 \$	48 848 \$	89 222 200 \$	33 103 \$	7 791	37 603 \$	119 554 \$
<b>Upton</b>	279 852 187 \$	20 549 \$	18 614 300 \$	6 906 \$	2 131	10 285 \$	37 740 \$
<b>Saint-Théodore d'Acton</b>	184 211 966 \$	13 526 \$	5 880 500 \$	2 182 \$	1 494	7 211 \$	22 919 \$
<b>Saint-Nazaire d'Acton</b>	138 991 229 \$	10 206 \$	5 257 700 \$	1 952 \$	831	4 010 \$	16 168 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>1 704 596 059 \$</b>	<b>125 165 \$</b>	<b>134 941 800 \$</b>	<b>50 066 \$</b>	<b>15560</b>	<b>75 099 \$</b>	<b>250 330 \$</b>

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**ARTICLE 7 :      QUOTE-PART TOTALE**

Le tableau suivant établit la quote-part totale qui sera facturée à chacune des municipalités pour l'exercice financier de l'année 2018:

<b>QUOTE-PART TOTALE 2018</b>											
<b>FONCTIONS</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>				<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>			
<b>MUNICIPALITÉS</b>	<b>QUOTE-PART FONCTIONNEMENT DE LA MRC</b>	<b>QUOTE-PART FQM</b>	<b>QUOTE-PART ÉVALUATION</b>	<b>QUOTE-PART ACCÈS RÉGIONAL AUX LOISIRS</b>	<b>QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - MRC</b>	<b>QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉVENTION</b>	<b>QUOTE-PART COURS D'EAU</b>	<b>QUOTE-PART AMÉNAGEMENT</b>	<b>QUOTE-PART INSPECTION RÉGIONALE EN BÂTIMENTS</b>	<b>QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL</b>	<b>QUOTE-PART TOTALE 2018</b>
Béthanie	12 975 \$	- \$	7 164 \$	2 723 \$	204 \$	2 985 \$	280 \$	350 \$	6 477 \$	5 356 \$	38 514 \$
Roxton Canton	45 624 \$	1 377 \$	22 196 \$	9 243 \$	628 \$	9 402 \$	983 \$	1 230 \$	19 231 \$	18 528 \$	128 442 \$
Roxton Falls	26 698 \$	1 297 \$	19 218 \$	9 411 \$	553 \$	9 282 \$	575 \$	720 \$	16 449 \$	18 417 \$	102 620 \$
Sainte-Christine	29 758 \$	1 074 \$	17 251 \$	6 645 \$	440 \$	6 896 \$	641 \$	802 \$	- \$	11 648 \$	75 155 \$
Acton Vale	175 438 \$	- \$	101 623 \$	- \$	3 090 \$	- \$	3 780 \$	4 730 \$	- \$	119 554 \$	408 215 \$
Upton	73 801 \$	2 394 \$	33 378 \$	9 458 \$	982 \$	15 255 \$	1 590 \$	1 990 \$	28 740 \$	37 740 \$	205 328 \$
Saint-Théodore d'Acton	48 580 \$	1 794 \$	25 876 \$	12 964 \$	715 \$	- \$	1 047 \$	1 310 \$	21 957 \$	22 919 \$	137 162 \$
Saint-Nazaire d'Acton	36 654 \$	1 238 \$	15 369 \$	6 610 \$	433 \$	8 315 \$	789 \$	988 \$	13 559 \$	16 168 \$	100 123 \$
<b>TOTAL 2018:</b>	<b>449 528 \$</b>	<b>9 174 \$</b>	<b>242 075 \$</b>	<b>57 054 \$</b>	<b>7 045 \$</b>	<b>52 135 \$</b>	<b>9 685 \$</b>	<b>12 120 \$</b>	<b>106 413 \$</b>	<b>250 330 \$</b>	<b>1 195 559 \$</b>

**ARTICLE 8 :            MODALITÉS DE VERSEMENT**

Les quotes-parts imputables aux municipalités sont payables en deux versements exigibles en date du treize (13) avril et du treize (13) juillet 2018.

Le terme des paiements est le suivant: net, 45 jours. Le taux d'intérêt sur le versement devenu exigible est celui déterminé par résolution du conseil.

**ARTICLE 9 :            ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais fixés par la loi.

**ARTICLE 10 :         DURÉE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement s'applique pour l'année 2018.

**Adopté à Acton Vale, ce dix-septième (17<sup>e</sup>) jour du mois de janvier 2018.**

**8.    RAPPORT FINANCIER 2017 – NOMINATION DE L'AUDITEUR**

La firme FBL, s.e.n.c. ayant fait parvenir une proposition pour l'audition des états financiers de l'année financière 2017.

2018-05

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par Mme Barbara Beugger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre déposée au montant de 13 200 \$ (taxes en sus) et de retenir la firme FBL, s.e.n.c. à titre d'auditeur de la MRC d'Acton pour l'exercice financier 2017.

**9.    COURS D'EAU**

**a)    Cours d'eau Miclette-Gauthier et Embranchement Morin-Gauthier – Entretien bonifié – Saint-Théodore-d'Acton – Acceptation partielle**

**ATTENDU QUE** les travaux d'excavation et d'empierrement dans les cours d'eau Miclette-Gauthier et Embranchement Morin-Gauthier sont complétés;

**ATTENDU QU'**il reste des travaux relatifs à la plantation d'arbustes, prévus pour le printemps 2018;

**ATTENDU QUE** l'interruption des travaux par l'entrepreneur, sans au préalable avoir avisé le surveillant de chantier, a occasionné des visites de surveillance inutiles provoquant une surcharge;

**ATTENDU QU'**ALPG consultants Inc. dénonce cette situation dans son rapport des travaux daté du 21 décembre 2017 et estime cette surcharge à 590,24 \$ taxes en sus, temps et kilométrage inclus;

**ATTENDU QUE** l'article 6.1 *Travaux défectueux* du cahier 1B *Clauses administratives* du cahier des charges prévoit que l'entrepreneur doit

assumer tous les frais de surveillance encourus par les travaux défectueux et que ces frais sont retranchés du montant facturé pour les travaux;

**ATTENDU QU'ALPG consultants Inc.** recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 10% du montant total des factures pour travaux à compléter et à des fins de garantie;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-06

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Bernard Bédard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De retrancher un montant de 590,24 \$ taxes en sus, du montant total des factures de l'entrepreneur;
2. De payer à Les Entreprises P.E. Denis Inc. la somme de 31 354,69 \$. La somme conséquemment retenue pour les travaux à compléter ultérieurement et pour fins de garantie est de 3 483,86 \$, soit 10% du montant total des factures.

**b) Cours d'eau Picard #2 – Extension et conformité des travaux d'entretien – Saint-Théodore-d'Acton – Acceptation provisoire**

**ATTENDU QUE** les travaux d'extension et de conformité des travaux d'entretien dans le cours d'eau Picard n° 2 sont tous complétés à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*, qui nous recommande le paiement des factures, moins la retenue prévue au devis pour fins de garantie ;

**ATTENDU QUE** le minimum de 1 000 \$ prévu au devis a déjà été retenu sur la facture précédente;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-07

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par Mme Barbara Beugger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Huard excavation Inc* la somme de 1 517,67 \$.

**c) Actes de répartition finale**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a complété ses mandats dans les cours d'eau énumérés ci-après;

**ATTENDU QUE** la MRC est prête à facturer les municipalités concernées;

**ATTENDU QU'il y a lieu**, conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, d'adopter les actes pour répartir l'ensemble des coûts engagés par la MRC entre les municipalités concernées;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-08

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par Mme Barbara Beugger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les actes de répartition finale, tels que présentés séance tenante, pour les cours d'eau

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

suivants:

<b>Cours d'eau</b>	<b>Municipalité</b>
Branche 1 du cours d'eau Deslandes	Canton de Roxton
Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne	Acton Vale
Cours d'eau Paul-Decelles	Saint-Théodore-d'Acton
Branche 9 du cours d'eau Scibouette	Saint-Nazaire-d'Acton
Cours d'eau Beauregard	Béthanie
Rivière Jaune	Canton de Roxton

**d) Actes de répartition partielle**

**ATTENDU QUE** les travaux sont partiellement complétés dans les cours d'eau énumérés ci-après;

**ATTENDU QUE** la MRC est prête à procéder à une facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement de ces dossiers;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, d'adopter les actes pour répartir les coûts engagés par la MRC entre les municipalités concernées;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-09

Il est proposé par M. Bernard Bédard  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les actes de répartition partielle, tels que présentés séance tenante, pour les cours d'eau suivants:

<b>Cours d'eau</b>	<b>Municipalité</b>
Cours d'eau Clément-Gaudette	Upton
Branches 2 et 4 du cours d'eau Cyr	Acton Vale
Cours d'eau Picard n° 2	Saint-Théodore-d'Acton
Rivière Scibouette, Branche 35	Upton
Cours d'eau Miclette-Gauthier et Embranchement Morin-Gauthier	Saint-Théodore-d'Acton
Cours d'eau Despault, section 1	Acton Vale
Cours d'eau Despault, section 2	Acton Vale et Upton
Cours d'eau Despault, section 3	Acton Vale et Upton
Branche 1 du cours d'eau Despault, section 1	Acton Vale
Branche 1 du cours d'eau Despault, section 2	Acton Vale
Branche 2 du cours d'eau Despault	Acton Vale
Branche 3 du cours d'eau Despault	Acton Vale et Upton

**10. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE "LA CAMPAGNARDE"**

Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte – Rapport des travaux 2017

2018-10

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport des travaux relatifs à l'entretien de la Route verte pour l'année 2017, tel que présenté séance tenante, et de le transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**11. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2017  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
ROXTON FALLS**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Roxton Falls a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 05-2017 modifiant son règlement de zonage numéro 265-2003;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-11

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 05-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 610-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-THÉODORE-D'ACTON**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 610-2018 modifiant son règlement de zonage numéro 03-468;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du projet de règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf. : Résolution CCA-17-10);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-12

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Éric Charbonneau, appuyé par monsieur Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 610-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**b) Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) –  
Demande de prolongation de délai pour l'adoption du premier  
projet**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la MRC a entamé la période de révision dudit schéma à la date du cinquième anniversaire de son entrée en vigueur, soit le 15 décembre 2005;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 56.3 de la LAU, le conseil de la MRC doit, dans les deux ans qui suivent le début de la période de révision, adopter un projet de schéma d'aménagement et de développement révisé, désigné comme premier projet;

**ATTENDU QUE** la MRC a demandé et obtenu du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire cinq (5) prolongations de délai, dont la dernière expirait le 15 décembre 2017, pour adopter ledit premier projet;

**ATTENDU QUE** les principales orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire n'ont pas été révisées depuis 1994 et que le chantier de révision est actuellement en cours;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-13 Il est proposé par Mme Barbara Beugger  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministre  
des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prolonger le  
délai imparti par la loi pour l'adoption du premier projet de schéma  
d'aménagement et de développement révisé (1<sup>er</sup> PSADR) d'une période  
supplémentaire de deux (2) ans, soit jusqu'au 17 janvier 2020.

**c) Service régional d'inspection – Migration vers le nouveau module  
SYGEM-Permis d'Infotech**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton et la firme Infotech, fournisseur du logiciel  
de gestion des permis utilisé par le service régional d'inspection, ont signé  
un contrat de service pour les années 2018 à 2022;

**ATTENDU QU'**Infotech offre gratuitement à ses municipalités clientes un  
nouveau module SYGEM-Permis offrant de nouvelles fonctionnalités et des  
rapports personnalisables;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de migrer vers cette nouvelle version du logiciel en  
2018, mais que l'achat d'une banque d'heures doit être prévu pour couvrir  
le temps de transfert de données;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-14 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense de  
1 050,00 \$, taxes en sus, à payer à Infotech pour le transfert des données  
vers le nouveau module SYGEM-Permis.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

**a) Décisions du Comité d'Investissement Commun (CIC) –  
Désignation des signataires**

2018-15 Il est proposé par M. Bernard Bédard  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la  
directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout  
contrat ou document relatif aux décisions prises par le Comité  
d'investissement commun (CIC).

**b) Fonds de Développement des Territoires (FDT) – Fonds de  
soutien aux entreprises (FSE)**

**b.1 Dossier 1092-FSE-2018-01 – Raphael St-Amant (Pompage St-  
Amant inc.)**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux entreprises, volet  
démarrage, déposée par *monsieur Raphael St-Amant* pour l'entreprise  
*Pompage St-Amant inc.*;



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-16

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises:

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1092-FSE-2018-01	4 000 \$	4 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux entreprises (FSE), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b.2 Dossier 1088-FSE-2018-02 – Liliane Gilbert (Gestion G-Ray)**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux entreprises, volets démarrage et formation, déposée par *madame Liliane Gilbert* pour l'entreprise *Gestion G-Ray enr.*;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**ATTENDU QUE** l'entreprise n'est pas située sur le territoire de la MRC d'Acton;

**ATTENDU QUE** si le siège social, la direction et les principales activités de gestion de l'entreprise sont situées à l'extérieur du territoire de la MRC, le projet doit générer des impacts économiques importants ou consolider la base économique de la MRC d'Acton;

**ATTENDU QUE** le Conseil doit faire des choix puisque les sommes allouées annuellement au Fonds de soutien aux entreprises sont limitées;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-17

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accorder d'aide financière à *madame Liliane Gilbert*.

**c) Développement Culturel**

**c.1 Mise à jour de la Politique d'acquisition d'œuvres d'art et création d'un comité**

2018-18

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter la mise à jour de la politique d'acquisition d'œuvres d'art telle que présentée par madame Isabelle Dauphinais, conseillère au développement culturel;
2. De désigner messieurs Guy Bond et Éric Charbonneau à titre de représentants de la MRC au sein du comité ayant pour mandat de choisir et de recommander les œuvres à acquérir annuellement, suite à un appel de dossiers lancé par la MRC.

**c.2 Accès culture 2017-2018**

**c.2.1 Contrat avec les Productions artistiques de la Région d'Acton (PARA)**

2018-19

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par Mme Barbara Beugger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 4 891,10 \$ taxes incluses avec les Productions Artistiques de la région d'Acton (PARA), mandaté pour réaliser l'activité *Hisse et Ho!* dans le cadre du projet Accès Culture 2017-2018.

**c.2.2 Contrat avec RythÂ Kesselring**

2018-20

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par Mme Barbara Beugger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 3 804,72 \$ taxes incluses, avec l'entreprise RythÂ Kesselring inc., mandatée pour réaliser des activités culturelles dans le cadre du projet Accès Culture 2017-2018.

**d) Protocole d'entente avec la Chambre de Commerce de la région d'Acton pour la gestion du bureau d'accueil touristique en 2018**

**ATTENDU QUE** la Chambre de commerce de la région d'Acton a assuré avec succès la gestion du Bureau d'accueil touristique depuis 2015 et souhaite renouveler son entente avec la MRC pour la saison 2018;

**ATTENDU QUE** la MRC et la Chambre de commerce ont échangé sur les termes et conditions financières du renouvellement de l'entente de gestion à intervenir entre les deux parties;

## **CONSÉQUEMMENT,**

2018-21 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'établir à 15 000 \$ le montant devant figurer à l'entente relative à la gestion du Bureau d'accueil touristique représentant la contribution financière de la MRC d'Acton pour la réalisation du mandat confié à la Chambre de commerce de la région d'Acton;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ladite entente.

## **12. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

## **13. CORRESPONDANCE**

### **a) Club Lions d'Acton Vale**

2018-22 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de deux (2) billets dans le cadre de la soirée «Personnalité de l'année» organisée par le Club Lions d'Acton Vale samedi le 3 mars prochain. Le cas échéant, les billets destinés aux conjoint(es) feront l'objet d'un remboursement à la MRC.

### **b) Foire Agroalimentaire de la région d'Acton**

2018-23 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de trois (3) billets dans le cadre de l'activité «Dégustation gastronomique vins et fromages» organisée par l'organisme Foire agroalimentaire de la région d'Acton le 17 février prochain. Le cas échéant, les billets destinés aux conjoints(es) feront l'objet d'un remboursement à la MRC.

## **14. VARIA**

Aucun sujet n'est apporté à ce point de l'ordre du jour.

## **15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2018-24

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à  
20h00.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière.**